

2023.06.34

**ARRETE MUNICIPAL**

**ACCORDANT UNE PERMISSION DE STATIONNEMENT**

Le Maire de la Commune de NOIRETABLE,  
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2542-2 et suivants,  
VU le Code de la voirie routière,  
VU la demande en date du 02 juin 2023 par laquelle le SIEL –Territoire d'énergie Loire sise 4 Avenue Albert Raimond 42 271 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, représentée par M. VANHOOVE Jérôme, demande l'autorisation de stationnement Rue de l'Aubépine, afin de réaliser des travaux d'extension de réseau ENEDIS + TELECOM en SOUTERRAIN pour la parcelle B 655.

**A R R E T E**

**Article 1 – Le SIEL – Territoire d'énergie Loire** est autorisé à occuper le domaine public Rue de l'Aubépine, afin de réaliser des travaux d'extension de réseau ENEDIS + TELECOM en SOUTERRAIN pour la parcelle B 655.

**Article 2** – La présente autorisation est valable du 23/06/2023 pour une durée de 60 jours.

**Article 3** - Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise.

**Article 4** - Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5** – Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Noirétable,
- M. le Chef de corps des sapeurs pompiers,
- LFA [voirie-eclairage@loireforez.fr](mailto:voirie-eclairage@loireforez.fr)
- Le SIEL – Territoire d'énergie Loire [vanhooove@siel42.fr](mailto:vanhooove@siel42.fr)
- Le Conseil Départemental de la Loire.

NOIRETABLE, le 5 juin 2023

Le Maire,

Julien DEGOUT.

